

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 juillet 2009
Français
Original : anglais

**Communiqué officiel publié à l'issue
de la 6169^e séance (privée) du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York,
le vendredi 24 juillet 2009, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 24 juillet 2009, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6169^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Le Roy et les représentants des pays fournisseurs de contingents ont eu un échange de vues. »

